



Conseil régional
Groupe FRONT DE GAUCHE
PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport n° CP 2020-078

STRATÉGIE FRET ET LOGISTIQUE : PREMIER RAPPORT 2020

Amendement

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide, dans le cadre de ses aides à la logistique et au fret, et notamment celles s'adressant aux sociétés privées, de mettre en place des critères d'attribution relatifs à la qualité des conditions de travail et du dialogue social au sein de ces sociétés et de leurs éventuels sous-traitants ».

Exposé des motifs

DE NOUVEAUX CRITERES POUR STOPPER LE DUMPING SOCIAL DANS LA POLITIQUE D'AIDE A LA LOGISTIQUE ET AU FRET

Alors que le e-commerce connaît actuellement un développement exponentiel, les transporteurs chargés de la livraison de colis à domicile se livrent une concurrence de plus en plus agressive, qui affecte particulièrement les conditions de travail de leurs salariés.

Dans nombre de ces sociétés de livraison, les cadences imposées à ces personnels sont ainsi souvent dénoncées. Ces dernières font en outre massivement appel à des entreprises sous-traitantes, en particulier pour l'acheminement des colis sur le « dernier kilomètre », dans des conditions qui dérogent trop souvent au code du travail.

Au moment où notre collectivité est amenée à répondre de plus en plus souvent aux attentes de ces sociétés dans le cadre de sa politique de la logistique et du fret, elle doit prendre cet enjeu social à bras le corps.

S'il convient en priorité de réguler la concurrence anarchique qui domine ce secteur en favorisant l'émergence d'un véritable pôle public, il faut aussi dès à présent que les pouvoirs publics, en notamment la Région Ile-de-France, imposent des exigences fortes en matière sociale, visant à améliorer les conditions de travail des salariés de ces entreprises, ce qui contribuera aussi, par là-même, à améliorer la qualité de leurs prestations.

Céline MALAISE
Présidente de groupe